

Technologie

La fibre optique, où en sommes-nous ?

Le déploiement de la fibre optique par Orange est un projet qui a débuté à Saint Gratien en 2015 et qui se terminera fin 2019. Déployée progressivement jusque chez les habitants et les professionnels, à ce jour, 70 % de la ville est fibrée mais qu'en est-il pour chaque Gratiennois ?

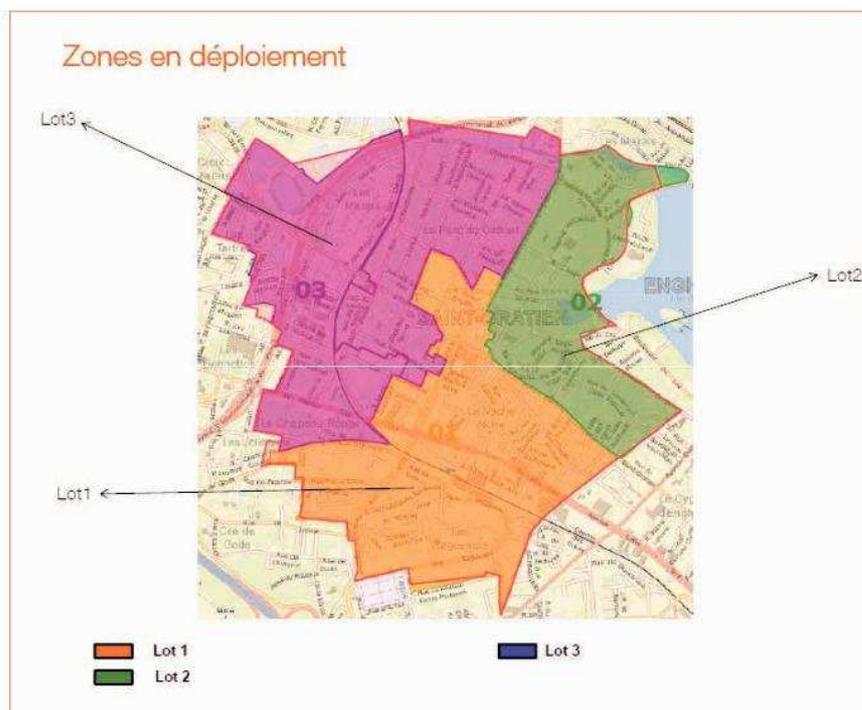
La Ville se mobilise depuis plusieurs années pour que cette nouvelle technologie soit proposée à ses habitants, mais cette installation totalement privée, se fait par étape. Depuis 2015, 8297 logements ont pu bénéficier du déploiement de la fibre dans leurs quartiers. D'ici la fin de l'année, les 8 dernières armoires seront installées sur le domaine public. Entre cette année et l'année prochaine le déploiement de la fibre couvrira la ville de Saint Gratien, en totalité.

CARTE DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE DANS LA VILLE :

- Le déploiement du Lot 1 a démarré en 2015 pour 7016 logements
- Le déploiement du Lot 2 a démarré en 2016 pour 1281 logements
- Le déploiement du Lot 3 démarrera cette année pour 2440 logements pour se terminer en 2019

Toutefois, ce n'est pas parce que la fibre est déployée dans votre quartier, que vous êtes immédiatement raccordables. Pour en bénéficier, vous devez entreprendre la démarche de demander le raccordement auprès d'Orange, pour que ses agents viennent à votre domicile.

- Si vous vivez en immeuble, vous pouvez faire la demande de raccordement auprès du syndic ou auprès de votre bailleur social, faute de quoi Orange ne pourra venir déployer ce nouveau réseau jusque chez vous.
- Si vous êtes en pavillon, vous pouvez vous adresser directement auprès d'Orange qui se chargera du raccordement.
- Si vous êtes un professionnel, adressez-vous auprès du syndic de votre immeuble si vous en avez un, ou directement auprès d'Orange



Ensuite vous pourrez souscrire à l'offre fibre d'Orange, Bouygues et progressivement auprès d'autres opérateurs.

COMMENT M'ASSURER QUE MON LOGEMENT EST ÉLIGIBLE À LA FIBRE OPTIQUE ?

Sur votre ordinateur, tablette ou smartphone, depuis le lien reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique, vous pouvez visualiser l'état de déploiement en fonction d'une adresse et faire le test d'éligibilité :

- pour souscrire aux offres Fibre ;
- pour une demande de renseignements ;
- pour poursuivre les démarches d'accord syndic.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur : <http://reseaux.orange.fr> ou <http://lafibre.orange.fr/>

